

SUD-OUEST Périgny

L'usine d'enrobé reconstruite

Publié le 30/01/2015 à 06h00 , modifié le 30/01/2015 à 07h34 par Thomas Brosset

A Périgny, le voisinage s'inquiétait de ses rejets dans l'atmosphère et de la multiplication des leucémies. La société a dû revoir tout son procédé de fabrication



La Société rochelaise d'enrobé en cours de démantèlement à Périgny avant d'être reconstruite

© PHOTO XAVIER LÉOTY

Mercredi soir, le Centre municipal de rencontres de Saint-Rogatien faisait salle comble pour accueillir l'association Saint-Rogatien Protection Nature qui faisait le point sur un dossier particulièrement chaud : l'activité de la Société rochelaise d'enrobé (SRE), basée sur la commune voisine de Périgny mais à quelques centaines de mètres d'un lotissement de Saint-Rogatien. Un lotissement où depuis quatre ou cinq ans les cas de cancers, notamment de leucémie, et de lupus (1) se multiplient plus que la moyenne. Il y en aurait eu une dizaine dont au

moins deux mortels. Y a-t-il un lien de cause à effet entre l'activité de l'entreprise qui enrobe du bitume à chaud, concasse et broie des produits de démolition du bâtiment et les maladies contractées par une dizaine de personnes dans le lotissement Galbar ?

« Un grand pas en avant »

Rien n'est prouvé même si la présence trop élevée de chrysène, composé de goudron avéré cancérigène, a été relevée dans les rejets atmosphériques de la SRE en 2010. De pétitions en courriers à l'entrepreneur et aux élus, les riverains épaulés par l'association Nature Environnement 17 ont fini par faire entendre leur voix : L'usine, actuellement en cours de démantèlement, sera reconstruite dans des normes environnementales beaucoup plus strictes. Plus de combustion au fioul mais au gaz, confinement de tout ce qui est bitumique, doublement des filtres sur la cheminée de combustion. « Un grand pas en avant. Mais nous restons méfiants. Ils vont continuer à brasser du bitume et la question du broyage générateur de poussières n'est toujours pas résolue », note Patrick Picaud, coordinateur de Nature Environnement 17.

Monique Page, la présidente de l'association locale, est sur la même longueur d'onde. « Nous avons été reçus par le responsable régional d'Eiffage travaux publics dont dépend la SRE. Il nous a expliqué dans les grandes largeurs les travaux prévus et nous a annoncé la création d'une commission de surveillance à laquelle nous participerons. C'est un gros progrès. A nous de rester vigilants. Il nous faut garder une veille sanitaire. Dix leucémies dans une même rue, ce ne peut pas être une coïncidence. Et même si le corps médical se montre très prudent avec le fait qu'il y ait cette unité d'enrobé à proximité, pour plusieurs des malades, les médecins ont parlé de causes environnementales probables ».

Au début, elle faisait de l'alcool de betterave en bout de champ puis elle a modifié son activité

Comme le cancer du poumon pour les travailleurs exposés à l'amiante,

la maladie de Parkinson pour les viticulteurs ayant beaucoup utilisé de produits phytosanitaires. La condamnation en novembre 2012 de la société Eurovia pour « faute inexcusable » après la mort d'un de ses ouvriers exposé pendant plus de vingt ans aux « vapeurs » de bitume ouvre la voie à de nouvelles procédures contre les industriels de l'enrobé.

Guy Denier, le maire de Périgny qui avait refusé le permis de construire à l'unité de concassage en 2009, l'a accordé en septembre dernier pour la reconstruction de la structure dans les nouvelles normes. « De gros efforts ont été faits. Le Coderst (2) a donné son feu vert. L'histoire de cette entreprise n'est pas banale. Au début, elle faisait de l'alcool de betterave en bout de champ puis elle a modifié son activité. Mais c'est l'urbanisme qui s'est approché d'elle et non l'inverse ».

Bien que Joël Lebecque, le directeur régional, n'ait pas souhaité répondre à nos questions sur le chantier en cours, selon l'association Saint-Rogatien Protection Nature, il devrait durer six mois durant lesquelles toute activité sera interrompue et coûter environ 4 millions d'euros au groupe Eiffage.

(1) Maladie de la peau

(2) Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.